

COMMUNE DE

BRIGUEUIL

(Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., TERNET C., LAVAUZELLE I., GUENE F., ROCHE D.,

POUVOIRS : Mme COUTANT Martine à M. ROCHER Christian, Mme FREMERY Claire à M. ROCHE Dominique, M. JOULIA Guillaume à Mme GROS Bernadette, M. BEAULIEU Claude à Mme LAVAUZELLE Isabelle.

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-5-3 – MAM – renouvellement du bail et détermination du prix du loyer

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 17 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé la signature d'un bail pour la location d'un immeuble communal situé au n° 2, rue François Deguercy à Brigueuil avec l'association « MAM DE BRIGUEUIL » regroupant trois assistantes maternelles.

Ce bail arrivant à terme le 31 août 2025, il propose à l'Assemblée une nouvelle rédaction dans les conditions suivantes :

- Durée du bail : trois années entières et consécutives soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028
- Montant : loyer annuel de 1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve le projet de bail de location consenti à l'association « MAM DE BRIGUEUIL » pour l'immeuble communal sis 2 rue François Deguercy à Brigueuil aux conditions susmentionnées
- Désigne l'étude notarial de Maître Cécile RIFFAUD pour la rédaction du bail
- Autorise Monsieur le Maire à le signer

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER

